

[illegible]




Poste de secours
 Aire de stationnement végétalisée
 Voie d'accès aux zones de stationnement
 Desserte principale (4 m) (accès, PMR, et services)
 Desserte secondaire pour les 20' (voies indicatif)
 Chemin piéton (voies indicatif)
 Voie verte cyclable (voies indicatif)
 Parcelle communale

Espace de déplacement visuel

[illegible]